

bons égards et le respect qu'on a eus pour moi, toujours comme par le passé je serai le même homme prêt à voler à votre secours, si la maladie vous atteint."

Les dames, de leur côté, n'ont pas fait défaut. Une adresse fut aussi lue à Mme Valois par Mme Emery Brunet.

Une magnifique corbeille en argent fut de même présentée à Mme Valois, qui sut par des paroles venant du cœur, remercier ses amies et leur dire combien elle était peinée de les laisser, de laisser sa paroisse pour aller vivre à l'étranger.

Après quoi la gaieté fit place à l'émotion sous l'influence de la musique, de la danse et du chant. C'est une de ces soirées qu'on n'oublie jamais et qui contribuera à nous faire regretter davantage le départ du Dr Valois de notre paroisse.

AMICUS.

## NÉCROLOGIE

La paroisse de Saint-Michel de Bellechasse vient de perdre une de ses personnes les plus distinguées, Mme Furais y est morte le 7 décembre dernier, à l'âge de 82 ans. Marie-Julie Faucher de Saint-Maurice, née le 9 novembre 1799, était fille du major Charles Faucher de Saint-Maurice et de dame Marie-Geneviève Casault. Elle épousa le colonel Furais dont elle eut dix-sept enfants.

Pieuse, charitable, esprit très cultivé, madame Furais laisse un grand vide parmi les siens. C'était une de ces figures qui caractérisent le passé, et que l'on ne retrouve plus guère que dans les "Anciens canadiens" du fin Conteur de Gaspé.

## CORRESPONDANCE D'IRLANDE

Le problème irlandais devient chaque jour plus insoluble, et l'on pourrait dire qu'aujourd'hui le gâchis a remplacé l'anarchie. Ainsi que je l'avais annoncé, le gouvernement a mis en accusation quatorze des chefs de la ligue agraire, et ces messieurs comparaitront très prochainement devant la Cour du Banc de la Reine, à Dublin; il est bien douteux que ce procès puisse amener un résultat favorable, mais il est certain qu'il produira de fâcheuses complications.

Lorsqu'il s'agit de procès politiques, les jurys Irlandais ne sont pas toujours impartiaux. Si M. Parnell et ses collègues sont acquittés, ce sera pour eux un triomphe de plus que cette défaite du gouvernement; s'il y a une condamnation au contraire, on ne manquera pas d'affirmer que la couronne a composé le jury à sa convenance, et le jugement servira de prétexte à une nouvelle agitation, conduite par d'autres chefs déjà élus et destinés à remplacer ceux que la loi aura frappés.

Cinq membres du Parlement sont compris dans les personnes assignées par l'Attorney général, car il n'y a pas eu d'arrestation et on a seulement remis à chacun des prévenus, un writ, ou signification d'avoit à se présenter devant la cour, à peine d'une amende de 2,500 francs, pour répondre à la charge de conspiration contre la paix publique. Voici quelques détails biographiques sur les membres du Parlement mis en accusation.

M. Charles-Stuart Parnell, né en 1846, est petit-fils par sa mère, de l'amiral américain Charles Steward. Elève de Cambridge, il a exercé les fonctions de haut shérif, et est encore magistrat du comté de Wicklow. Monsieur Parnell est entré à la Chambre des Communes en 1875, nommé par le comté de Meath; aux dernières élections générales, les comtés de Cork, Mayo et Meath l'ont élu. Il a choisi Cork. C'est lui qui a inventé l'obstruction parlementaire, ou le moyen d'entraver légalement les délibérations du corps législatif.

M. Biggar est l'aide-de-camp de M. Parnell; il est né à Belfast en 1828 et y a fait ses études; en 1884, le comte de Camaran l'a nommé son représentant aux Communes, élection qui a été confirmée cette année. M. Biggar a embrassé la religion catholique il y a peu de temps.

M. John Dillon est né en 1851, à Dublin, où il a fait son éducation à l'Université catholique. Il est chirurgien et n'est entré au Parlement qu'aux dernières élections, nommé par le comté de Tipperary. Il a accompagné M. Parnell aux États-Unis; M. Dillon est reconnu comme un des orateurs les plus dangereux de la Ligue.

M. T.-D. Sullivan, né en 1827, n'est également entré aux Communes que cette année, pour Westmeath. Il est, à Dublin, imprimeur, libraire et éditeur. Il est rédacteur-en-chef et propriétaire de trois journaux, *la Nation*, *les Nouvelles de la Semaine* et *la Jeune Irlande*.

M. Thomas Sexton, né en 1848, doit son élection à M. Parnell, dont il suit aveuglément les pas. Il est journaliste et fait ou a fait partie de la rédaction du journal *la Nation*.

La ligue agraire dispose en ce moment de 500,000 francs pour soutenir les frais du procès intenté à ses chefs; elle compte recevoir d'Amérique, plus de 2,000,000, qui pourraient être affectés au même objet, ce qui ne l'empêche pas d'ouvrir des souscriptions nouvelles dans tous les journaux qui soutiennent cette institution.

Ces journaux, à propos des mesures prises par le gouvernement, jettent naturellement feu et flammes. Le *Freeman's Journal*, dans ses récriminations, ne manque pas d'une certaine gaieté. Selon le *Freeman's*, tout allait bien en Irlande, et, à part quelques meurtres purement accidentels, les passions s'éteignaient, quand le ministère, par ses rigueurs intempestives, est venu attiser le feu. Les *Meurtres accidentels*, voilà un pur chef-d'œuvre; quant au calme dont jouit l'Irlande, vous allez en juger par le compte-rendu des événements sinistres qui ont eu lieu pendant une semaine.

A Longford, M. Charles Dudgeon, magistrat, revenait à pied, à six heures du soir, d'une ferme qu'il possède à Clondra, lorsque, d'un fossé, un homme s'élança et fit feu sur lui à bout portant. M. Dudgeon ne fut pas atteint, mais il eut le visage noirci par la poudre. Armé d'un revolver, il se mit à la poursuite de l'assassin, qu'il ne put rejoindre. La police, prévenue presque immédiatement, se rendit à l'endroit où l'attentat avait été commis, et, après de minutieuses recherches, ne découvrit absolument rien.

Dans le comté de Clare, à Consheen, une bande d'hommes, armés et masqués, ont attaqué pendant la nuit la maison d'un fermier nommé Long. Ils ont tout, accablé chez lui, l'ont soumis à d'épouvantables tortures, et, en se retirant, lui ont coupé les oreilles. La police, après les mêmes minutieuses recherches comme plus haut, n'a pas même retrouvé les oreilles du malheureux mutilé.

Dans le comté de Mayo, on a entièrement démoli une maison qui venait d'être bâtie par un homme ayant affirmé une terre dont le précédent locataire avait été expulsé faute de payement.

T. JOHNSON.

Les négociants trouveront de grands avantages à acheter les épices préparées par MM. D. C. Brosseau et Cie., à leur entrepôt, Nos. 42 et 46, rue Notre-Dame, car ces épices sont de qualités supérieures et préparées avec le plus grand soin. MM. Brosseau et Cie. ont toujours en mains un fond considérable de café, moutarde, poivre, clous, crème de tarte, poudre à pâte, etc., etc., qu'ils vendent aux commerçants à des prix excessivement réduits.

## Cadeaux de Noël et du Jour de l'An

Net à rideaux petits et grand. Sets de rideaux. Tapis, table en drap, toile cirée, tapis à escalier, mitaines et gants de kid, gants tricoués à la mode, nuages, châles, lainages de toutes sortes, cravates, capines en laine pour jeunes filles, étoffes à robe, eouleurs nouvelles. M. N. Larivée offre de grands avantages à toute personne qui achètera chez lui de 10 cts. à \$20.00, il lui remettra comme cadeau, le même montant en bons d'Assurance Financière, ce qui lui permettra d'avoir ses marchandises pour rien; la compagnie se chargeant de lui donner une police d'Assurance dès lors qu'elle aura pour \$20 en Bons d'Assurance. Tout acheteur est donc assuré d'être remboursé en achetant chez M. Larivée, 363, rue St-Joseph.

## L'EXPULSION EN PROVINCE

### LES TROUBLES DE TOURCOING

Les journaux du Nord nous apportent aujourd'hui des renseignements complets sur les troubles qui ont éclaté récemment dans cette ville et qu'une dépêche nous avait annoncés.

Les désordres graves ont commencé vers deux heures, à la suite d'une fausse alerte donnée par les individus chargés de signaler aux maristes l'arrivée des autorités. Aussitôt le tocsin se met à retentir dans le clocher de l'église.

A ce signal, la foule accourt de tous côtés, et en quelques minutes il y a là six à sept mille personnes.

On ne s'est même pas donné le temps de s'habiller. On voit des gens qui mettent leur paletot ou leur blouse en courant; d'autres arrivent en bras de chemise.

C'est une cohue indescriptible. Les cercles catholiques arrivent au grand complet et donnent le signal du tumulte. La foule répond par les cris de: Vive la République! Vive les décrets! Vive la loi!

Un prêtre est enlevé, bousculé, et il s'ensuit une bagarre dans laquelle l'abbé reçoit des coups de poing, et se trouve, en fin de compte, sans chapeau, sa *bavette* enlevée, sa soutane déchirée. C'est le signal d'une mêlée générale.

Les gens des cercles catholiques viennent au secours du prêtre. Les ouvriers, de leur côté, se mettent de la partie. La bataille dure dix minutes.

Les cléricaux sont armés de cannes, dont ils frappent violemment leurs adversaires, atteignant même parfois leurs camarades, tant ils y vont aveuglément: le sang coule; des malheureux sont sérieusement blessés par ces coups de cannes.

Sans aucune espèce d'armes, les ouvriers faiblissent devant leurs agresseurs armés de gourdins. Ils se retirent alors, puis reviennent au bout de deux ou trois minutes porteurs de fortes briques, qu'ils lancent à la tête des cléricaux. La bataille est, cette fois, encore plus sanglante. Plusieurs cléricaux sont atteints par ces briques et grièvement blessés. Le sang coule de plus en plus.

Les cléricaux abandonnent cette fois à leurs adversaires le champ de bataille, qui est la partie de la rue située devant l'établissement des maristes. Ils reculent d'une vingtaine de mètres. Les blessés se réfugient dans les maisons voisines.

Ceux qui ont été atteints à la tête et ont reçu des blessures graves d'où le sang s'échappe en abondance sont transportés dans la maison portant le numéro 51, où ils reçoivent les soins que nécessite leur état.

A quatre heures, la foule est immense. Tout Tourcoing est entassé dans la rue des Tilleuls. Les ouvriers se surexcitent mutuellement de plus en plus.

"Vivent les décrets! crient-ils énergiquement. Vive la loi! il nous faut l'exécution des décrets à Tourcoing. Pourquoi a-t-on expulsé les récollets de Roubaix et pas les maristes d'ici? etc."

Alors une rumeur se répand parmi la foule. Puisque le gouvernement n'applique pas les décrets, dit-on, exécutions-nous-mêmes."

Et aussitôt la foule tourne sa colère contre l'établissement des maristes.

On commence d'abord par jeter des cailloux dans les fenêtres du premier étage, les vitres sont brisées.

On attaque ensuite la grande porte cochère, puis les persiennes des fenêtres du rez-de-chaussée. On dépave la rue. On prend les pavés de grès et on les lance contre la maison. Deux persiennes sont mises en pièces. Mais la porte résiste. Elle est, paraît-il, consolidée avec des madriers, des planches, des balles de laine tordue, cousues ensemble, sur une épaisseur de plusieurs mètres cubes. Il faudra déchiqueter ces formidables matelas, par celle par parcelle, si l'on veut pénétrer dans la maison, à moins que l'on entre tout simplement par la fenêtre.

A cinq heures, les gendarmes à cheval

de Tourcoing exécutent une charge à fond de train sur la foule, sabre en main et faisant le moulinet.

Alors ce produit un tumulte épouvantable.

C'est un émoi, un sauve-qui-peut général. Les uns sont renversés sous les chevaux. Les autres sont foulés aux pieds par la foule. C'est une affreuse bagarre; ce sont d'immenses cris de colère, de douleur et d'effroi.

Deux ou trois charges se succèdent. Les gendarmes arrivent à refouler la foule à sept ou huit mètres de distance de la maison des maristes et à le tenir en respect.

À six heures et demie, la gendarmerie de Roubaix arrive, sous le commandement du lieutenant Couvreur, et essaye à son tour de disperser la foule.

Vainement. La foule tient tête et ne recule pas. Les ouvriers se jettent à la bride des chevaux et l'on entend un immense cri de: Vivent les décrets! Appliquez la loi!

C'est un effroyable spectacle. Voyant leur impuissance, les gendarmes mettent sabre en main, et alors les deux brigades de Roubaix et Tourcoing se distribuent les quatre rues et se lancent à fond de train sur la foule. Celle-ci tient bon. Mais les gendarmes font une seconde, puis une troisième charge, et la foule finit par reculer jusqu'au près de la gare.

Là les gendarmes sont tout à coup assaillis par des briques et des chopes en verre. Ils se précipitent de nouveau sur la foule et, cette fois, font usage de leurs armes. Leurs sabres se lèvent et s'abatent à chaque instant, faisant de larges blessures.

On juge de la panique produite. La foule se sauve de tous côtés, épouvantée, poussant des cris lamentables et horribles.

Les gendarmes, maîtres cette fois du terrain, s'établissent sur les lieux et gardent les issues aboutissant à la rue des Tilleuls.

Le *Petit Nord* donne le chiffre de quatre-vingts blessés, dont quelques-uns très grièvement.

### A TOULOUSE

À Toulouse, l'exécution des décrets a commencé dès l'aube. Les congrégations expulsées sont: les capucins, les maristes, les Pères du Sacré-Cœur.

La force armée s'est concentrée, à six heures, devant le couvent des capucins, dont le siège a duré deux heures. On compte deux escadrons d'artillerie, deux compagnies d'infanterie, une brigade de gendarmerie à cheval, deux brigades de gendarmerie à pied et de fortes escouades de sergents de ville accompagnées de sapeurs pompiers.

Après les trois sommations prescrites par la loi, le commissaire donne l'ordre d'enfoncer. Les deux battants de la porte sont reliés par des chaînes et garantis contre toute secousse par des barres de fer plantées en terre ou mises en travers. Il faut faire un trou dans la porte à coups de hache. Des sapeurs passent par ce trou, et au bout de vingt-cinq minutes de travail réussissent à ouvrir la porte.

Immédiatement, 100 hommes de ligne, la gendarmerie à cheval et à pied et toute la police pénètrent dans le jardin. On enfonce une seconde porte barricadée avec d'énormes madriers.

Lecture du décret d'expulsion est donnée par le commissaire. Le Père supérieur et M. de Belcastel protestent. Les Pères déclarent qu'ils ne céderont qu'à la violence. On les pousse doucement dehors, on leur offre une voiture qui les transportera où ils voudront; ils refusent cette offre, prétendant que la règle de leur ordre leur prescrit de marcher toujours à pied. Ils sortent précédés d'artilleurs à cheval, entourés de sergents de ville, de fantassins et de gendarmes. En tête marche M. de Belcastel, un capucin au bras.

Chez les maristes, le Père supérieur a lu devant les commissaires de police, une protestation énergique, signée de huit té-